



PRÉFECTURE DE LA CÔTE D'OR



Direction départementale
de l'agriculture et de la forêt
de la Côte d'Or

Cité administrative Dampierre
6, rue Chancelier de l'Hospital
21035 DIJON Cedex

Le Préfet de la région de Bourgogne
Préfet de la Côte d'Or
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

ARRETE N° 101 / DDAF DU 30 AVR. 2009 RELATIF A LA VENERIE DU BLAIREAU POUR LA CAMPAGNE 2009-2010 DANS LE DEPARTEMENT DE LA COTE D'OR

Vu l'article R.424-5 du code de l'environnement ;

Vu l'avis de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage réunie le 23 avril 2009 ;

Vu l'avis de la fédération départementale des chasseurs exprimé lors de la réunion de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage du 23 avril 2009 ;

Considérant que les populations de blaireaux sont particulièrement abondantes dans le département de la Côte d'Or et que l'exercice de la vénerie sous terre participe à la régulation de cette espèce ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture de Côte d'Or et du directeur départemental de l'agriculture et de la forêt ;

ARRETE

Article 1

L'exercice de la vénerie sous terre du blaireau est autorisé pour une période complémentaire fixée du 15 mai 2010 à la veille de l'ouverture générale de la chasse pour la campagne 2010-2011.

Article 2

La secrétaire générale de la préfecture de la Côte d'Or, le directeur départemental de l'agriculture et de la forêt, le chef du service départemental de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage, le délégué départemental de l'Office national des forêts, le commandant du groupement de gendarmerie départemental, ainsi que toutes les autorités dont relève la police de la chasse, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture de la Côte d'Or et affiché dans toutes les communes du département par les soins des maires.

Fait à Dijon 30 AVR. 2009

Le préfet,
Pour le Préfet et par délégation,
La Secrétaire Générale

Martine JUSTON